

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

09 NOV. 2021

Le Greffier



21136387

N° d'entreprise : **0834 889 094**

Nom

(en entier) : **NOJAM**

(en abrégé) :

Forme légale : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Rue de la Croyère 19 - 7170 Manage**

Objet de l'acte : Changement de représentant

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2021

Le 8 octobre 2021,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée "NOJAM SPRL", ayant son siège social rue de la Croyère 19 à 7170 Fayt-lez-Manage, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0834889094

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bekim MORINA.

Sont présents: Monsieur Bekim MORINA (NN: 75.11.26-433.51), domicilié rue aux Faines 53 boîte 3 à 1120 Bruxelles,

Madame Céline VAN OVERSTYNS (NN: 85.01.07-344.74), domiciliée rue de la Croyère 19 à 7170 Fayt-lez-Manage.

Représentant l'intégralité du capital social, de sorte que l'assemblée est légalement constituée et peut donc délibérer et statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de formalités de convocation.

La présente assemblée extraordinaire adopte les décisions qui suivent :

1° Démission du représentant permanent de la société CEBERA SRL elle-même gérante de la sprl NOJAM

2° Nomination à ce poste de Madame VAN OVERSTYNS Céline à dater de ce jour.

Toutes les décisions qui précèdent ont été prises à l'unanimité.

La présente assemblée donne tous pouvoirs à Madame VAN OVERSTYNS pour la publication des présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signatures

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2021 - Annexes du Moniteur belge